



# *Municipalité de Saint-Télesphore*

1425, route 340  
Saint-Télesphore, Qc  
J0P 1Y0

Téléphone : 450-269-2999  
Télécopieur : 450-269-2257  
info@st-telesphore.ca

## **Règlement d'emprunt no. 364-26 Décrétant l'acquisition du lot 3 767 697 au cadastre du Québec avec les bâtiments ci-dessus construits pour y aménager une caserne incendie et le garage municipal, comportant une dépense et un emprunt de 955 000 \$ remboursable en 20 ans.**

### **Un projet structurant pour les services municipaux et la sécurité publique**

Au cours des dernières années, la municipalité a choisi d'effectuer elle-même les travaux de déneigement plutôt que de recourir à un entrepreneur externe. Pour ce faire, elle a procédé à l'acquisition de deux camions, d'un chargeur sur roues et d'un tracteur, permettant d'accroître son autonomie, de mieux contrôler la qualité des services et d'assurer une plus grande stabilité des coûts à long terme.

Cette nouvelle réalité opérationnelle exige toutefois des installations adaptées pour l'entreposage, l'entretien et la protection de ces équipements municipaux. Les véhicules et la machinerie représentent des actifs importants dont la valeur et la durée de vie dépendent directement de la qualité des infrastructures qui les abritent.

Le projet permettra également d'améliorer les conditions d'entreposage des abrasifs utilisés pour l'entretien hivernal du réseau routier. Un espace adéquat et accessible pour le stockage du sable et des autres matériaux abrasifs favorisera une meilleure gestion des inventaires, réduira les pertes attribuables aux intempéries et améliorera l'efficacité des opérations de déneigement et de déglacage. La proximité des abrasifs avec les équipements municipaux permettra également de réduire les délais de chargement et d'intervention lors des épisodes hivernaux.

Parallèlement, la municipalité doit également répondre aux besoins grandissants de son service de sécurité incendie. Les installations actuelles présentent certaines limites quant à l'espace disponible, à l'entreposage des équipements, aux conditions de travail des pompiers et à la capacité de répondre aux exigences actuelles et futures du service.

L'acquisition du lot 3 767 697 et des bâtiments qui s'y trouvent offre également l'avantage stratégique d'établir la caserne incendie à un emplacement plus centralisé par rapport aux deux noyaux villageois de la municipalité. Cette localisation permettra d'améliorer l'accessibilité du service, d'optimiser les déplacements des pompiers lors des interventions et de favoriser des temps de réponse plus efficaces sur l'ensemble du territoire desservi.

L'acquisition du lot 3 767 697 et des bâtiments qui s'y trouvent constitue une occasion unique de regrouper sous un même site deux services essentiels à la population : le garage municipal et la caserne incendie. Cette centralisation permettra d'optimiser l'utilisation des infrastructures municipales, de faciliter la gestion des équipements et d'améliorer l'efficacité opérationnelle des services.

L'aménagement d'une nouvelle caserne offrira des espaces mieux adaptés pour les véhicules d'urgence, l'entreposage des équipements spécialisés, la formation des pompiers et le maintien d'un niveau de préparation adéquat afin de protéger efficacement les citoyens et leurs biens.

Ce projet représente donc bien davantage qu'une simple acquisition immobilière. Il s'agit d'un investissement structurant qui permettra à la municipalité de soutenir son développement, d'améliorer la sécurité publique, de protéger les investissements déjà réalisés dans ses équipements municipaux et d'offrir des services de qualité à la population pour de nombreuses années.

Le règlement d'emprunt de 955 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans, permettra de répartir équitablement le coût de cet investissement durable entre les générations de citoyens qui bénéficieront de ces infrastructures essentielles.

### **Un impact fiscal atténué par les économies générées**

Le règlement d'emprunt prévoit une dépense de 955 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans. Pour une résidence dont la valeur moyenne est de 357 746 \$, l'impact fiscal brut est estimé à environ 70,08 \$ par année.

Toutefois, l'acquisition de cet immeuble permettra à la municipalité de réaliser des économies récurrentes en éliminant les frais actuellement assumés pour la location d'espaces destinés à l'entreposage de la machinerie lourde et des abrasifs utilisés pour les opérations de déneigement et de voirie.

En tenant compte de ces économies, l'impact fiscal réel pour une propriété de valeur moyenne est estimé à seulement 37,37 \$ par année, soit un peu plus de 3 \$ par mois.

Ainsi, pour un coût net relativement modeste, la municipalité se dote d'infrastructures permanentes lui permettant de regrouper le garage municipal, l'entreposage des abrasifs, la protection de ses équipements et une caserne incendie mieux située pour desservir l'ensemble du territoire. Cet investissement contribuera à améliorer la sécurité publique, l'efficacité des opérations municipales et la qualité des services offerts aux citoyens tout en réduisant certaines dépenses récurrentes actuellement assumées par la municipalité.



# Municipalité de Saint-Télesphore

1425, route 340  
Saint-Télesphore, Qc  
J0P 1Y0

Téléphone : 450-269-2999  
Télécopieur : 450-269-2257  
info@st-telesphore.ca

## Résumé en points :

### Règlement d'emprunt no 364-26 – Pourquoi ce projet?

#### ✓ Soutenir les opérations municipales

- La municipalité effectue désormais le déneigement à l'interne avec ses propres équipements (2 camions, 1 chargeur sur roues et 1 tracteur).
- Cette approche permet un meilleur contrôle des services, une plus grande autonomie et une meilleure stabilité des coûts à long terme.
- Les équipements municipaux nécessitent des installations adéquates pour leur entreposage, leur entretien et leur protection.

#### ✓ Améliorer l'entreposage des abrasifs

- Le projet permettra de disposer d'un espace adapté pour l'entreposage du sable et des abrasifs.
- Réduction des pertes causées par les intempéries.
- Meilleure gestion des inventaires et accès rapide aux matériaux lors des tempêtes.
- Chargement plus efficace des camions et interventions plus rapides.

#### ✓ Moderniser les infrastructures du service incendie

- Les installations actuelles ne répondent plus adéquatement aux besoins du service.
- La nouvelle caserne offrira davantage d'espace pour les véhicules, les équipements et la formation des pompiers.
- Elle contribuera à maintenir un niveau de préparation optimal pour répondre aux urgences.

#### ✓ Une localisation stratégique

- Le site est situé de façon plus centrale entre les deux noyaux villageois.
- Cette localisation favorise une meilleure couverture du territoire.
- Elle permet d'optimiser les déplacements des pompiers et d'améliorer les temps de réponse lors des interventions.

#### ✓ Regrouper les services municipaux

- Le projet permettra de réunir sur un même site :
  - le garage municipal;
  - l'entreposage des abrasifs;
  - la caserne incendie.
- Cette centralisation améliorera l'efficacité opérationnelle et la gestion des équipements municipaux.

#### ✓ Un investissement durable

- Acquisition d'un immeuble existant permettant de répondre à plusieurs besoins municipaux avec un seul investissement.
- Protection des investissements déjà réalisés dans les équipements municipaux.
- Amélioration de la sécurité publique et des services offerts à la population.

**Impact fiscal**

- Coût du règlement d'emprunt : 955 000 \$ sur 20 ans.
- Impact fiscal brut pour une résidence moyenne de 357 746 \$ : 70,08 \$ par année.
- Économies annuelles réalisées grâce à l'élimination des loyers pour l'entreposage de la machinerie et des abrasifs.
- Impact fiscal réel estimé : 37,37 \$ par année, soit environ 3,11 \$ par mois.

**En résumé**

Pour environ 3 \$ par mois pour une résidence moyenne, la municipalité se dote d'infrastructures permanentes permettant d'améliorer la sécurité incendie, de soutenir les opérations de voirie et de déneigement, de protéger ses équipements et d'offrir des services municipaux plus efficaces à long terme.